

# POLITIQUE ET PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ENFANT 2002 - 2006

## CHAPITRE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ENFANT (1992-2000)

### Introduction

A l'indépendance du Mali en 1960, les autorités de la première République ont inscrit dans leurs priorités la question de l'enfant et de la famille. Dans cette optique furent élaborés de nombreux textes tels le Code du Mariage et de la Tutelle en vue de promouvoir la famille. Les politiques sectorielles de l'éducation et de la santé ont également accordé la priorité au développement harmonieux de l'enfant. Cependant, force est de constater que les enfants sont encore frappés par l'analphabétisme, la maladie, l'injustice et les effets néfastes des crises économiques. Ils sont également victimes de toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence.

En 1990, le Mali a coprésidé le Sommet mondial sur les enfants. Un plan d'action décennal a été conçu en lien avec la Convention des droits de l'Enfant (CDE). A la lumière de ce plan d'action et à l'instar des autres pays, le Mali a élaboré son plan d'action national (PAN) et l'a adopté le 16 octobre 1991. Un Ministère chargé de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a été mis en place en 1997.

### I- RESULTATS ATTEINTS DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DE L'ENFANT

Le plan national (1992-2000) construit autour de trois volets (survie, développement, protection) est axé sur les objectifs suivants :

- Améliorer l'état de santé de la population en général et celui de la mère et de l'enfant en particulier ;
- Favoriser l'épanouissement et la participation de l'enfant par l'accès à toutes les formes d'éducation ;
- Mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour assurer la protection de l'enfant conformément aux clauses de la convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Les activités du PAN ont porté sur quatre domaines essentiels qui sont :

- Le renforcement des services de base pour améliorer l'accessibilité ;
- L'amélioration de la qualité et l'utilisation des services ;
- Le renforcement du cadre institutionnel
- La mobilisation sociale.

#### 1. RESULTATS ATTEINTS QUANT A LA SURVIE DE L'ENFANT

##### a- Amélioration de la couverture sanitaire globale

La couverture sanitaire globale est passée de 30% avant le PAN à 59% en 1999 pour un objectif de 60% en l'an 2000. Sur un total de 1006 structures de santé de premier échelon prévues dans le cadre des PDSC, on dénombre 822 réalisées.

##### b- Amélioration de la qualité des prestations socio-sanitaires

Sur un total de 822 structures de premier échelon, 383 (47%) offrent le paquet minimum d'activités complet (PMA) et 211 (26%) un paquet minimum d'activités partielles. Tous les CSCOM et CSAR offrent un paquet minimum d'activités.

##### c- Accessibilité à l'eau potable

En 1999, moins de 66% de la population malienne avaient accès à l'eau potable (puits à pompe, puis protégés, source protégée) pour un objectif de 72% retenu dans le PAN en l'an 2000.

**d- Accessibilité aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement**

En 1996, 8% seulement de la population malienne avaient accès aux moyens d'assainissement et de traitement des excréments pour un objectif de 30% retenu dans le PAN en l'an 2000.

**e- Santé de la mère et de l'enfant**

Le taux de mortalité maternelle est de 577 pour 100 000 naissances vivantes en 1995/96 pour un objectif de 500 retenu dans le PAN en l'an 2000.

**f- Santé de l'enfant**

Le taux de mortalité infantile était de 113/1000 tandis que le taux de mortalité infanto-juvénile était de 229/1000 pendant la même période selon EDS III. Les objectifs du PAN étaient de ramener ces deux taux respectivement à 72/1000 et 120/1000.

Quant aux autres indicateurs retenus en matière de santé de l'enfant, on note un net recul des causes de décès d'enfants de plus de 5 ans liés aux maladies cibles du PEV entre 1991 et 1994. Par contre, les causes de décès liées au paludisme sont en nette progression. Par ailleurs la situation nutritionnelle des enfants demeure préoccupante. D'après les derniers résultats de l'EDS III, 57% des décès d'enfants avant l'âge de 5 ans sont liés à la malnutrition.

**g- Santé scolaire**

En la matière, il apparaît clairement que les activités définies dans le PAN n'ont pas été exécutées.

**h- Lutte contre le sida**

On note une absence de données désagrégées sur la transmission mère-enfant du VIH/SIDA (TME) et sur les orphelins du sida ne permet pas de chiffrer l'ampleur du phénomène qui est cependant préoccupant.

**i- Recherche opérationnelle**

La création du centre de recherche d'études et de documentation pour la survie de l'enfant (CREDOS) devrait combler le vide en matière de données spécifiques.

## **2 RESULTATS ATTEINTS QUANT AU DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

***a- Enseignement préscolaire***

Le taux de préscolarisation des enfants de 3 à 6 ans est passé de 1,22% à 2,26% en 1998/99. Il serait seulement de 2,78% en l'an 2000 pour un objectif de 10% retenu dans le PAN.

***b- Enseignement fondamental***

Avec un taux brut de scolarité de 57% en 1999/2000 contre 28% en 1991/92, il apparaît clair que le Mali a déployé un grand effort pour atteindre l'objectif du PAN de 60%. Les régions de Kidal, Mopti, Tombouctou n'ont cependant pas encore atteint 40% de taux de scolarisation.

***c- Education extra-scolaire***

En matière d'éducation extra scolaire, les actions sont restées timides. Le mouvement pionnier de formation civique et morale des enfants a traversé une période de léthargie.

***d- Education des enfants défavorisés et des enfants handicapés***

Concernant la récupération des enfants déscolarisés/non scolarisés ou en danger de marginalisation, 202 CED ont été créés depuis 1993. Ce sont surtout les ONG et Associations qui oeuvrent dans ce domaine.

Quant au code de protection sociale des enfants handicapés et/ou défavorisés, il n'a pas encore vu le jour.

***e- Formation et alphabétisation des jeunes filles***

La formation socio-professionnelle des jeunes filles doit également ses résultats au dynamisme de la société civile, des associations caritatives et des promoteurs privés. La création du centre de formation pour filles dénommé Centre Aoua Keita est venu renforcer ce dispositif.

Des programmes d'alphabétisation ont été réalisés en faveur de plusieurs filles migrantes travaillant à Bamako et dans certaines capitales régionales.

### ***g- Education socioculturelle***

La construction de la Cité des Enfants à Bamako rentre dans le cadre de l'épanouissement général de l'enfant (loisirs, socialisation, nouvelles technologies de l'information, réalisation de ses droits).

Des émissions audiovisuelles à l'intention des enfants sont périodiquement présentées à la télévision nationale. On note par ailleurs le développement d'une presse écrite et de la littérature enfantine favorisé par l'organisation pour la première fois d'un salon du livre pour enfants à Bamako (Saliba)..

## **3 RESULTATS ATTEINTS QUANT A LA PROTECTION DE L'ENFANT**

### ***a- Disponibilité des services de protection de l'enfant***

Trente et une (31) institutions de protection de l'enfant dont 2 structures étatiques ont été créées, réhabilitées et/ou rénovées. Principalement situées à Bamako, elles prennent en charge plus de 5658 enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection.

La création de trois Fondations ( Fondation pour l'Enfance, Fondation Mali Solidarité, Fondation Partage) et la création de structures de coordination des Associations et ONG (COMADE, CCA-ONG, SECO ONG, CAFO) ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

D'autres associations et ONG interviennent dans la formation sur les droits de l'enfant, la défense des droits et l'écoute juridique. Les plus importantes sont : l'AJM, le CADEF, l'APDF, l'ODEF, le Réseau malien pour la sauvegarde de l'enfance en difficulté.

### ***b- Encadrement et qualité des services***

Un paquet d'activités pertinentes a été défini et des supports élaborés pour les institutions de placement, d'écoute, d'accueil, d'orientation et d'hébergement pour les enfants favorisant leur prise en charge.

Le soutien scolaire (fournitures, exonération des frais de scolarité) a été assuré à plus de 10 000 enfants de parents indigents.

La mise en œuvre du plan d'action national d'urgence de lutte contre le trafic transfrontalier d'enfants (2000-2001) et du programme national de lutte contre le travail des enfants sont une indication des efforts entrepris pour assurer une protection efficace des enfants. C'est dans ce cadre que plus de 500 enfants victimes de trafic transfrontalier ont été rapatriés.

Pour améliorer les conditions de détention des enfants mineurs, des efforts ont été accomplis, notamment la réhabilitation du centre de Rééducation de Bollé, la création de salles de classes à la Prison civile de Bamako, la création d'un centre de détention pour mineurs. Ces réalisations, qui ne concernent que Bamako, répondent peu à la forte demande qui se dessine sur l'ensemble du territoire national.

Pour faire face à la progression de l'usage de la drogue en milieu juvénile, l'Etat malien et la société civile déploient divers efforts afin de maîtriser ce fléau. Au plan juridique, des études sont en cours pour rendre l'application des textes plus aisée. Au plan préventif, des mesures ont été prises notamment par la mise en place de la Commission Nationale de Lutte contre la Drogue (CNLD).

### ***c- Dissémination des droits de l'enfant***

La formation de 414 animateurs chargés de production audio, 51 administrateurs de radios de proximité et 55 hommes de culture (45 comédiens et 10 griots) a amélioré la célébration d'événements spéciaux, la production d'articles de presse, de micro-programmes, de sketch et de théâtres, la traduction de la CDE en différentes langues nationales, la production et diffusion de plusieurs supports sur la CDE.

L'élaboration d'un guide du formateur sur la CDE a contribué à une meilleure prise en compte de la CDE dans les différentes interventions comme les programmes des écoles de formation d'enseignants, ceux d'éducation civique et morale des écoles fondamentales, le curriculum des écoles communautaires.

#### **d- Renforcement du dispositif législatif et réglementaire**

Au niveau national

Les efforts de renforcement du cadre juridique se sont concrétisés à travers entre autres l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires dans les domaines ci-après :

Justice des mineurs :

- La loi n°00-75 du 21 décembre 2000 portant création du centre spécialisé de détention, de rééducation et de réinsertion pour mineurs de Bollé,
- La nouvelle loi sur la minorité Pénale et les juridictions pour enfants qui ont intégré les règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Règles de Beijing) et les principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (principes de Riyad)

Placement – accueil et orientation pour enfants :

- Le décret N°99-450-PRM du 31 décembre 1999 fixant les modalités de fonctionnement des institutions privées d'accueil et de placement pour enfant,
- Le décret n°02-067/P-RM du 12 février 2002 fixant les conditions de création et les modalités de fonctionnement des institutions privées d'accueil, écoute, orientation ou hébergement pour enfants
- La loi n°00-039 du 7 septembre 2000 instituant les Pupilles du Mali

Lutte contre l'abus, la violence, la négligence et l'exploitation des enfants :

- La loi n°92-020/AN-RM du 23 Septembre 1992 sur le code du travail au Mali (fixant l'âge minimum pour l'emploi à 14 ans),
- Le nouveau code pénal
- Le décret n°01-534/PRM du 1er novembre 2001 portant institution d'un titre de voyage tenant lieu d'autorisation de sortie pour les enfants âgés de 0 à 18 ans et son arrêté d'application

Les projets de textes en cours d'adoption :

- Le code de la famille
- Le code de protection de l'enfant

Au niveau international

Les conventions internationales suivantes ont été ratifiées par le Mali :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- La Convention relative aux droits de l'Enfant,
- La Charte Africaine des droits et du Bien être de l'Enfant,
- La Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnelles et sur leur destruction,
- La Convention N°182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination,
- La Convention N°138 de l'OIT relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi,
- La Convention n°5 de la HAYE sur la protection des enfants et la Coopération en matière d'adoption internationale
- Le protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
- La convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le protocole additionnel visant à prévenir et punir la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants.

#### **e- Etudes et recherches**

Plusieurs études ont été conduites pour mieux connaître la situation des enfants et planifier des interventions plus pertinentes : les enfants de la rue à Bamako, Ségou et Mopti ; les filles migrantes à Mopti ; le travail des enfants ; les écoles coraniques à Bamako et Mopti, l'enfant en milieu carcéral, le travail agricole et le travail des enfants sur les sites d'orpillage, le trafic transfrontalier d'enfants, le développement des droits des adolescentes, l'analyse de la situation des enfants de Ségou et de Kayes, l'étude CAP sur la perceptions des droits de l'enfant.

### ***f- Renforcement du cadre institutionnel***

En vue d'assurer l'atteinte de résultats significatifs dans le domaine de la promotion de l'enfant, il y a eu l'adoption du PDDSS/PRODESS, du PRODEC, du PRODEJ, du plan triennal de la stratégie de réadaptation à base communautaire (prise en charge des enfants handicapés), l'élaboration d'un plan triennal sur la participation et le développement des droits des adolescentes, du plan d'action de Beijing (volet relatif à la petite fille).

## **4 RESULTATS ATTEINTS QUANT A LA PARTICIPATION DE L'ENFANT**

Disponibilité des services

La mise en œuvre du PAN a permis de préciser le concept de participation et de lui donner un contenu.

La création de centres d'écoute et d'orientation pour les enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection leur a offert une opportunité de participer à la résolution de leurs propres problèmes.

Le parlement des enfants constitue également une forme d'éducation civique susceptible de préparer leur entrée dans la vie civile.

## **5- MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DU PAN**

Durant la période sous revue, les dépenses publiques au titre du PAN sont estimées à 410,9 milliards de F CFA, soit une moyenne annuelle de 45,66 milliards de F CFA, contre une prévision de 131,8 milliards. Il est à noter que ce coût n'a pas été actualisé depuis 1992 et ne prend pas en compte la dévaluation du FCFA survenue en 1994. A cela est venue s'ajouter l'exécution de deux programmes conclus avec les partenaires au développement (PRODEC en 1998 et PRODESS en 1999).

## **II. IDENTIFICATION DES PROBLEMES PRIORITAIRES LIES A LA PROMOTION DE L'ENFANT**

L'analyse de la situation de la promotion de l'enfant fait ressortir différents problèmes qui restent des défis majeurs pour les prochaines années.

### **1- PROBLEMES EN MATIERE DE SURVIE DE L'ENFANT**

a- Couverture sanitaire

La couverture sanitaire totale du pays au 31 décembre 2001 était de 533 CSCOM. Ainsi seulement 40% de la population se trouvent à moins de 5 km d'une structure de santé offrant le paquet minimum d'activités (PMA) et 63% sont à moins de 15 km.

Les soins spécialisés, notamment les services de pédiatrie et de chirurgie infantile, sont insuffisants et essentiellement organisés dans deux structures hospitalières : « Gabriel Touré » et « Mère-Enfant-Luxembourg ».

b- Vaccination

Le taux de couverture vaccinale est faible et se caractérise par : un retard dans la vaccination (21,7% pour les enfants de 0-11 mois contre 46% pour la tranche 12-23 mois), la disparité entre les régions (84,3% à Bamako contre un maximum de 58,7% pour les autres régions).

c- Nutrition

La prévalence élevée des carences en micronutriments notamment en vitamine A et en iode est attestée.

La mauvaise nutrition pendant l'enfance a un effet additionnel négatif sur le poids de l'enfant à la naissance et se poursuit particulièrement pour la fille et la femme de l'adolescence à la vie adulte.

d- Eau potable et assainissement

La faible couverture des besoins en eau potable (48% dont 36% pour le milieu rural) et en dispositifs d'assainissement (7,2% dont 15,8% en milieu urbain et 4% en milieu rural) explique la forte prévalence des maladies d'origine hydrique.

e- Morbidité et mortalité

Le paludisme, les infections respiratoires et les maladies diarrhéiques constituent les principales causes de morbidité (67,4% en 1997) et de mortalité des jeunes âges ;

La prévalence élevée de la morbidité néonatale est dominée par les infections, la souffrance fœtale, la prématurité, la déshydratation, l'anémie et la malformation .

#### f- VIH/SIDA

L'absence de données désagrégées sur la transmission mère-enfant du VIH/SIDA (TME) et sur les orphelins du sida ne permet pas de chiffrer l'ampleur du phénomène qui est cependant préoccupant.

#### g- Handicaps

Les handicaps majeurs sont : la cécité (14,02%), la mal voyance (12,82%), la surdi-mutité (29,75%) et l'infirmité de membre (21,97%). Les structures de prise en charge des soins spéciaux sont inexistantes.

#### h- Excision

La pratique de l'excision est très répandue et se fait à bas âge (0 à 4 ans le plus souvent). Les victimes de l'excision sont dans l'ignorance totale des conséquences sanitaires d'une telle pratique.

#### i- Santé de la reproduction

L'immaturation physique et les grossesses placent les adolescentes dans une situation à risque pour la morbidité et la mortalité.

Les politiques et programmes assurant l'accès des adolescents aux services de santé de la reproduction sont faibles, y compris les activités de renforcement des compétences des acteurs oeuvrant dans l'encadrement des enfants de la rue et des scolaires.

## **2- PROBLEMES PRIORITAIRES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

### ***a- Education préscolaire***

Le nombre d'institutions d'éducation enfantine et préscolaire est très insuffisant et se localise essentiellement en milieu urbain. Il en est de même du personnel d'encadrement qui est insuffisant et inégalement réparti à travers le pays.

Au niveau communautaire, le peu d'attention accordé aux modèles développés en milieu traditionnel n'a pas permis aux mères ayant des enfants en bas âge de leur faire bénéficier des savoirs-faire traditionnels comme les cercles de jeux, les groupes d'âge, les sociétés initiatiques, etc.

### ***b- Enseignement fondamental***

Avec les faibles taux de scolarisation et le taux préoccupant de déperdition enregistrés, une grande proportion d'enfants arrive à l'adolescence sans être préparée à entrer dans la vie active.

L'insuffisance numérique et qualitative du personnel (enseignants et administration), la faiblesse de la formation initiale et continue incluant le genre. L'incitation des enseignants vers le milieu rural et l'application stricte des textes réglementant le travail à l'école demeure des problèmes préoccupants.

L'insuffisance de l'approche communautaire a occasionné le dysfonctionnement des APE entraînant une faible maîtrise des objectifs d'éducation, une faible sensibilisation des parents à l'importance du suivi scolaire à domicile, à l'amélioration du ratio élève/livre et à la scolarisation des filles.

### ***c- Enseignement général secondaire, technique, professionnel***

Les données se caractérisent par :

Un faible taux de transition entre le secondaire et les cycles antérieurs. Ainsi, le taux d'inscription en 1997/98 était de 5,20% dont 3,40% pour les filles et 7% pour les garçons ;

Un faible taux de scolarisation au secondaire technique et professionnel où en 1995/96, il est de 2,30% dont 1,80% pour les filles et 2,90% pour les garçons alors qu'en 1997/98, il est de 2,40% dont 1,60 pour les filles et 3,20% pour les garçons.

#### d- Education non formelle

Malgré le démarrage des centres d'éducation pour le développement, il n'existe pas de données désagrégées permettant d'apprécier les résultats obtenus.

### ***e- Education spéciale***

Les données n'étant pas désagrégées ni par âge ni par sexe, il n'a pas été possible d'apprécier la situation. Cependant, le nombre d'institutions spéciales est très insuffisant et se localise essentiellement dans certaines capitales régionales.

## **3- PROBLEMES PRIORITAIRES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENFANT**

### **a- Droits civils**

L'insuffisance de l'enregistrement des naissances par les parents constitue un problème majeur pour le respect de l'identité de l'enfant.

L'excision est une forme typique et spécifique de la violence liée au genre et constitue une violation des droits civils pour la fille.

La division sociale du travail dans la société malienne reflète les perceptions des rôles que la fille et le garçon doivent assumer et influence négativement la scolarisation de la fille, voire sa préscolarisation.

### **b- Droits des enfants et de leurs familles**

La divergence de perception des droits de l'enfant dans les différents milieux culturels fait apparaître, au plan législatif, des lacunes et des vides dans le dispositif national en vigueur.

Les notions de responsabilité et d'autorité parentale dans l'éducation et le développement de l'enfant sont insuffisamment définies par la législation en vigueur selon les normes internationales.

### **c- Mesures spéciales de protection**

Les mesures spéciales de protection viennent en correction au dysfonctionnement constaté dans l'application des autres catégories de droits.

Au niveau de la prise en charge de la réadaptation physique et psychologique et de la réinsertion sociale, il existe un vide juridique relatif à la définition du rôle de l'Etat, des autres intervenants, des normes de prise en charge et des mécanismes de suivi et de contrôle.

Les parents et les professionnels méconnaissent les besoins des enfants en matière de protection spéciale ainsi que des dispositions pour protéger l'enfant contre les arrestations illégales, les privations injustifiées de libertés, les déplacements et non retour illicites (trafic transfrontalier), etc....

## **4- PROBLEMES PRIORITAIRES EN MATIERE DE PARTICIPATION DE L'ENFANT**

L'exercice du droit à la participation se heurte à quatre problèmes majeurs, à savoir : la faible capacité d'encadrement du milieu de vie, la faible couverture des besoins de l'enfant, l'insuffisance du cadre législatif, et le poids des us et coutumes.

Les dispositions spéciales pour assurer la liberté d'expression à l'enfant handicapé et au mineur privé de liberté en raison de son statut sont tributaires de l'insuffisance du cadre législatif.

Il ressort du diagnostic:

1 - les mesures spéciales de protection viennent en correction au dysfonctionnement constaté dans l'application des autres catégories de droits :

2 - la législation cerne le sujet avec des insuffisances : les besoins d'harmonisation y compris les vides juridiques notamment son rôle de leadership et les normes de prise en charge, les mécanismes indépendants de recours ;

3 - la responsabilité implicite ou explicite des parents par rapport au phénomène d'enfant ayant besoin de mesures spéciales de protection ;

4 - la défaillance de l'éducation formelle, familiale et communautaire, l'incidence élevée de la pauvreté et la forte déperdition scolaire ont favorisé l'apparition et le développement de phénomènes nouveaux :: enfants de rue en milieu urbain, enfants victimes de violence, de négligence, d'exploitation économique et sexuelle, (trafic, travail, mendicité, pédophilie, etc.), conflit avec la loi et les enfants en situation d'urgence (enfants réfugiés, enfants déplacés et enfants impliqués dans les conflits armés).

5 - La passivité des populations face aux problèmes des enfants auxquels elles assistent et participent implicitement et explicitement (trafic d'enfant, absence de prise en charge institutionnel. présence d'enfant de la rue ayant besoin de mesures spéciales de protection).

6 - la méconnaissance par les parents et les professionnels des besoins des enfants en matière protection spéciale;

7 - La méconnaissance des dispositions pour protéger l'enfant contre les arrestations illégales, les privations injustifiées de libertés, les déplacements et non-retour illicites (trafic transfrontalier), etc.

8 – Le dynamisme d'une société civile entravée par l'insuffisance de son professionnalisme et de dépendance au financement extérieur;

9 - L'insuffisance des structures d'encadrement, du personnel qualifié et de la formation ;

10 – Les dispositions spéciales pour assurer la liberté d'expression à l'enfant handicapé et au mineur privé de liberté en raison de son statut de détenu sont tributaires de l'insuffisance du cadre législatif

11 - Le droit de participation est peu maîtrisé et peu développé à cause de la faible connaissance des besoins spécifiques et de l'insuffisance du cadre législatif. ;

12 - L'exclusion de l'enfant dans la recherche de solutions aux problèmes le concernant est sous tendue par la conjugaison du poids de la tradition, la méconnaissance des avantages liés à ce droit, et faiblesse voire l'absence d'une législation favorisant l'expression des enfants. /.

## CHAPITRE II : POLITIQUE DE PROMOTION DE L'ENFANT

### I- JUSTIFICATION

Le Mali s'est attaché à appliquer à travers le Plan d'Action National 1992-2000, les dispositions des conventions des droits de l'enfant en créant un environnement juridique et social favorable à la promotion de l'enfant. De nombreux progrès ont été réalisés comme l'indique le rapport d'évaluation du PAN 1992-2000 pour la survie, le développement, la protection et la participation de l'enfant.

En dépit des résultats atteints en matière de réduction de la mortalité infantile et de scolarisation de l'enfant, des problèmes persistent et entravent l'effectivité de l'application des conventions. Ces problèmes, évoqués tant dans le PRODEC, que dans le PRODESS sont de nature à empêcher une promotion effective de l'enfant malien. Ils se résument comme suit :

- l'entourage de l'enfant ne dispose pas toujours des compétences et de la disponibilité pour lui fournir les soins adéquats. La mère est souvent malnutrie et carencée, en partie en raison d'une surcharge de travail ;
- la famille et la communauté offrent souvent peu d'opportunités en matière de stimulation du jeune enfant, qui pourraient le préparer à entrer dans le cycle primaire dans les meilleures conditions d'éveil et de développement psycho-intellectuel ;
- les parents ne scolarisent pas assez les filles, qui abandonnent précocement l'école pour des raisons soit de pauvreté de la famille, soit de mariages précoces ou forcés ;
- les structures d'éducation non formelle notamment pour les filles non scolarisées ou déscolarisées, sont encore peu nombreuses . Le contenu de leur enseignement ne porte pas assez sur l'éducation pour la vie afin de les protéger des risques liés au passage à l'âge adulte, et leur permettre de participer activement aux prises de décisions qui les concernent (mariages et grossesses précoces) ;
- la persistance de la pratique de l'excision dont les conséquences sont un problème de santé publique ;
- la faible préparation de l'adolescente à la vie est liée au dysfonctionnement du système éducatif et social ;
- les besoins de l'enfant handicapé sont peu pris en compte dans les programmes en faveur des enfants en raison de la localisation urbaine des institutions et de l'insuffisance de l'offre de service.

### II- CADRE STRATEGIQUES POUR LA PROMOTION DE L'ENFANT

La politique de promotion de l'enfant devra consolider les acquis du 1er plan d'action national pour la survie, le développement et la protection de l'enfant d'une part et, d'autre part prévoir des actions complémentaires.

Le but stratégique est d'assurer à l'enfant, en matière de survie, de développement, de protection et de participation, l'application effective des dispositions des instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'enfant. Pour ce faire, un plan d'action 2002-2006 sera élaboré et mis en œuvre. Il est la résultante de la mise en œuvre du Plan d'Action National

A- OBJECTIF GENERAL : créer un environnement juridique et social favorable à la protection et à la promotion des droits de l'enfant de 2002 à 2006.

B- Objectifs :

- Contribuer à réduire la morbidité et la mortalité infantile et infanto-juvénile et renforcer l'accès des adolescentes à l'information et aux services de santé de la reproduction.
- Contribuer à augmenter le taux de scolarisation en général et des filles en particulier.
- Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale.
- Promouvoir la participation de l'enfant à la gestion de sa vie en société.

## C- axes stratégiques

Pour atteindre ces objectifs, la politique de promotion de l'enfant développera les stratégies suivantes :

- l'amélioration des conditions de survie de l'enfant par le renforcement des capacités individuelles et collectives des parents à l'utilisation des services essentiels de santé au profit des enfants ;
- la création d'un environnement juridique et social favorable au développement de l'enfant ;
- l'amélioration des connaissances et des aptitudes des communautés et des enfants en matière de prévention et de protection spéciale ;
- l'amélioration de l'éducation civique et citoyenne du jeune adulte en vue d'une participation efficace à la vie publique nationale ;
- la réalisation d'études et de recherches.
- la Communication et le plaidoyer en faveur de la promotion de l'Enfant.

Les interventions seront essentiellement axées sur des actions visant l'amélioration de la connaissance, de l'attitude et de la pratique des populations dans le domaine des droits de l'enfant.

### **1. AMELIORATION DES CONDITIONS DE SURVIE DE L'ENFANT :**

Objectif Spécifique : Contribuer à réduire de 60% la mortalité infantile de 2002 à 2006 d'une part, et d'autre part renforcer l'autonomie, la participation et le bien-être des adolescentes à travers l'accès à l'information et aux services en matière de SR

Stratégies : Elles porteront sur :

- l'augmentation de l'implication des parents dans l'utilisation des services sociaux essentiels de base et dans le suivi régulier de la santé de l'enfant par une meilleure connaissance des besoins de santé et par une utilisation effective de l'offre existante en matière de santé de l'enfant. Les actions à développer en matière de survie de l'enfant doivent viser à rendre son environnement familial et communautaire plus avisé sur ses besoins de santé, afin de créer chez les adultes de son entourage, sa maman spécifiquement, un réflexe de surveillance de sa santé et d'utilisation de l'offre de service tant en matière de prévention que de promotion.
- une approche éducative de proximité sera développée à l'endroit des mères d'enfants notamment au niveau des communautés vivant dans un rayon de cinq km au moins d'un centre de santé. Cette action consistera à un repérage des structures féminines existantes, des ONG et associations de santé dans la zone d'implantation des centres de santé. Les groupements féminins et les associations seront les structures sur lesquelles une approche de mobilisation et d'implication des parents à la satisfaction des besoins de santé de l'enfant sera développée. Ces groupements féminins et ces organisations communautaires qui sont des structures primaires et apolitiques d'organisation des femmes seront le cadre à travers lequel les familles des enfants seront touchées. A ce titre, ils seront formés à l'approche de l'éducation et de la mobilisation permanente de leurs membres en matière de connaissance des besoins de l'enfant et de satisfaction de ces besoins.

Le groupement servira de relais entre le service de santé de base et la famille. Les familles seront éduquées à une meilleure utilisation de l'offre de service existant et à l'exploitation des ressources du milieu surtout en matière de nutrition et d'hygiène individuelle et collective.

L'information et la communication des adolescentes en SR et sur les risques liés à l'activité sexuelle précoce leur permettra d'une part de mieux maîtriser leur fécondité, et d'autre part de se protéger contre les IST/SIDA. Le but recherché est de les aider à avoir une sexualité responsable.

Le résultat attendu de ces différentes stratégies est l'existence au sein des communautés d'une masse critique de femmes (mères), ayant une bonne connaissance des besoins de survie de l'enfant et utilisant l'offre de service existante, disponible ou à créer par le PRODESS. Cette masse critique

devra être capable d'impulser un changement de comportement au sein de la famille et au niveau des adolescents (garçons et filles).

## 2. DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT :

Objectifs spécifiques :

- Préparer les familles et les communautés à la création d'un cadre de vie propice au développement de l'enfant ;
- Contribuer au développement de l'initiative privée en matière de scolarisation en milieu urbain et rural de 2002 à 2006 ;
- Contribuer à la scolarisation des enfants des parents démunis de 2002 à 2006 ;
- Promouvoir le rôle économique et social des adolescentes dans leur milieu, de 2002 à 2006.

Stratégies :

- Le Plan d'Action de la Promotion de l'Enfant s'attachera à rendre effective l'application du Droit au Développement par la mise en place d'un dispositif d'éveil et de stimulation bâti autour de principes pédagogiques retenus par le PRODEC. Il visera à doter les collectivités les plus démunies et les familles vivant en milieu rural d'un moyen supplémentaire d'encadrement des enfants qui se situera entre la famille et l'école. Ce dispositif, essentiellement destiné à l'encadrement des enfants de 0 à 6ans, comprendra deux niveaux :
  - d'une part le niveau exclusivement familial qui portera sur la prise en charge éducative des enfants de 0 à 4 ans, la formation et la sensibilisation des mères à l'éducation nutritionnelle, à l'éducation ludique et au suivi de la croissance;
  - d'autre part le niveau extra familial qui relève de l'encadrement préscolaire, visera la stimulation psycho intellectuelle de l'enfant et sa préparation à une scolarisation future.
- Pour une meilleure scolarisation de l'enfant, le plan d'action s'attellera à :
  - susciter et à maintenir une dynamique communautaire et familiale d'alphabétisation et de scolarisation des enfants jusqu'à la fin des seize premières années de leur vie. Cette dynamique visera à mobiliser les parents autour d'une scolarisation effective de leurs enfants, particulièrement de leurs filles et au maintien de celles-ci dans le circuit scolaire jusqu'à la fin du cycle d'enseignement fondamental ;
  - développer des mesures de rattrapage à l'intention des enfants (garçons et filles) âgés de 9 à 17 ans ayant échappé au cycle de scolarisation. Une attention particulière sera accordée aux filles de la tranche d'âge de 12-16 ans.

Les expériences des Centres de Lecture et d'Animation pour Enfants (CLAEC) menées à Bamako et les Aires d'Education Préscolaire retenues dans le PRODEC seront développées respectivement en milieu urbain défavorisé et en milieu rural, alors que les institutions préscolaires privées seront soutenues pour s'implanter en zone urbaine.

- Le développement de l'offre en matière de pré scolarisation est une priorité qui sera jumelée avec le développement de la demande de pré scolarisation. Le Plan d'Action de Promotion de l'Enfant fait de la pré scolarisation une stratégie supplémentaire d'incitation à la scolarisation des filles et d'accroissement de chances de scolarisation pour les enfants issus de milieu défavorisé. En terme de développement de l'offre, trois étapes seront retenues :
  - Expérimentale : la création de deux CLAEC dans chaque capitale régionale et dans quatre villes secondaires; la création d'Aires d'Education Préscolaire dans les 80 villages ayant reçu l'encadrement du Projet PAF-F (Projet Allégement Pauvreté Femme) et dans trois quartiers périphériques de chacune des villes ayant bénéficié de l'appui du Projet Equité Homme /Femme (PAEH) ;
  - Evaluation, capitalisation des acquis de l'expérience : Cette étape sera conduite avec le Développement Social, la Santé, le Secteur Associatif Féminin et la Coalition de l'Education. Elle consistera à analyser les leçons tirées de l'expérience pour une meilleure capitalisation des acquis.

- Extension et généralisation : Ceci portera sur la formalisation du dispositif national de pré-scolarisation en rapport avec le Ministère de l'Education et l'appui à la généralisation des composantes du dispositif avec une priorité pour la couverture des milieux défavorisés ;
- Le Ministère en charge de l'Enfant devra en plus veiller à la prise en compte du développement des espaces culturels et de loisirs pour enfants dans les différents plans d'aménagement et d'urbanisation. Leur création, leur préservation et leur aménagement seront du ressort des collectivités locales.

Un accent particulier sera mis sur la poursuite de l'extension des infrastructures prévues pour la Cité des Enfants

- Le renforcement des capacités de prise en charge de l'enfant handicapé à travers la réadaptation à base communautaire, la création de filières de formation et d'institutions spécialisées devra être une préoccupation à prendre en charge par le Développement Social avec l'appui du Ministère chargé de l'Enfance.

### 3. PROTECTION DE L'ENFANT :

Objectifs spécifiques :

- Contribuer à assurer la protection des enfants contre les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation de 2002 à 2006 ;
- Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale par le renforcement du cadre juridique, la promotion, l'appropriation et la défense des droits de l'enfant.

Il sera mis en œuvre en rapport avec les Ministères de la Jeunesse, de la justice, de la Sécurité et du Développement Social. Il vise à protéger les enfants et à prévenir les pratiques suivantes : abandons d'enfants ; déviations sociales juvéniles (tabagisme précoce, toxicomanie, prostitution masculine et féminine, infanticide, trafic d'enfants, exploitation d'enfants, etc.).

La lutte contre les pratiques et attitudes néfastes des adultes envers les enfants, l'exploitation économique et sexuelle des enfants, le trafic des enfants, la pédophilie et les viols sur mineurs constitueront un élément important de ce programme.

Stratégies : Pour atteindre ces objectifs, il sera développé les stratégies suivantes :

- La Prévention spécialisée qui consistera à éviter l'exclusion et la marginalisation sociale des enfants en situation difficile. Trois types de dispositifs seront mis en place :
  - Un dispositif constitué de structures d'accueil pour les enfants de 0 à 5 ans précocement séparés de leurs mamans, les enfants abandonnés ou orphelins précoces et candidats à une adoption. Ces enfants seront recueillis en institution à Bamako et dans les villes à forte prévalence, en famille nourricière dans les autres localités. Le placement permanent en institution ne sera cependant envisagé qu'exceptionnellement.
  - Un dispositif constitué de structures d'encadrement et de suivi pour les enfants de moins de 5 ans à 16 ans en milieu ouvert ou semi-ouvert. Il s'agira des centres de rééducation développant essentiellement des activités en milieu ouvert et semi ouvert. Feront partie de ces centres, les centres d'écoute, les centres jeunes, les maisons de jeunes, les centres de formation de filles migrantes. Ces structures qui ne gardent pas de manière permanente les enfants jouent le rôle d'espace d'écoute mais aussi de structures de guidance et d'éducation dont le rayonnement pourrait être accru avec la mise en place d'équipes mobiles chargées de suivre les concentrations plus ou moins permanentes d'enfants telles que les écoles coraniques, les ateliers d'apprentissage, les lieux de regroupement et de loisirs des enfants et adolescents (places du marché, gares, abords de mosquée). Une formation sera donnée aux maîtres coraniques et chefs d'ateliers d'apprentissage aux fins de préparation des enfants à une adolescence et une jeunesse sécurisées (informées et responsables).
  - Un dispositif constitué d'institutions d'accueil et d'éducation d'enfants orphelins ou issus de familles en détresse âgés de 5 à 18 ans (orphelins, enfants issus de familles éclatées et pauvres, orphelins malades du SIDA, etc.). Il s'agit d'institutions du genre « village d'enfants » ou centre d'Accueil de « Relief Islamique ». Ces institutions qui disposent généralement d'un internat ont l'autorité parentale et agissent comme un substitut familial.
- L'Education des communautés et des parents qui consistera à renforcer la vigilance et la connaissance des communautés sur les risques de vulnérabilité sociale et les besoins d'encadrement spécifiques des enfants.

L'éducation des adolescents et « jeunes adultes » en vue d'accroître la maîtrise de leur corps et de leur fécondité sera un objectif prioritaire. La finalité de cette éducation étant de prévenir les maladies sexuellement transmissibles dont le SIDA , et les grossesses non désirées.

- Le renforcement du cadre juridique et réglementaire : Une relecture de la législation en matière de protection de l'enfance sera effectuée dans la double optique de prendre en compte l'évolution des risques mais aussi d'intégrer la multiplication des acteurs intervenant dans la prévention et la protection sociale. Ce renforcement de la législation et de la réglementation permettra d'établir une cohérence et une harmonie entre les structures existantes.

#### **4. EDUCATION CIVIQUE ET PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE PUBLIQUE**

Objectif spécifique: Améliorer l'éducation civique et citoyenne de l'enfant en vue d'une participation efficace à la vie publique d'ici 2006.

Stratégies :

- Les enfants et les adolescents seront encadrés, informés et formés à la gestion démocratique de la vie publique.
- La participation des enfants à la gestion de leur vie sera rendue plus consciente et plus responsable grâce à l'éducation à la citoyenneté qui s'appuiera sur deux préoccupations : le développement d'une culture de la paix et la création d'un réflexe démocratique.
- Des inscriptions budgétaires annuelles sur le budget national seront prévues pour le fonctionnement et l'équipement du parlement des enfants.

## **5. REALISATION D'ETUDES ET RECHERCHES**

Objectif spécifique : Améliorer la connaissance sur les besoins des enfants et des adolescents ainsi que des approches les plus performantes pour leur promotion.

Stratégies :

Il s'agira de renforcer les connaissances du département et de ses partenaires en matière de promotion de l'enfance au Mali par la réalisation d'études, d'enquêtes, de recherches.

## **6. PLAIDOYER ET COMMUNICATION :**

Objectif spécifique : Assurer la mobilisation sociale en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant d'ici 2006.

Stratégies :

Il s'agira de mettre en place des indicateurs sur les droits de l'enfant visant à renforcer la communication et le plaidoyer autour des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant avec une forte implication de la société civile et des enfants.

L'adhésion des communautés à la mise en œuvre des différents programmes de protection spéciale grâce à un plan de communication et de mobilisation sociale constituera une activité importante de ce volet.

## CHAPITRE III : PLAN D'ACTION DE LA PROMOTION DE L'ENFANT 2002-2006

<b>OBJECTIF GENERAL</b> Créer un environnement juridique et social favorable à la protection et à la promotion des droits de l'enfant 2002-2006			
7223			
<b>VOLET1 : SURVIE DE L'ENFANT :</b>			
Objectif spécifique 1 :		coût en millions CFA	
Contribuer à réduire de 60% la mortalité infantile de 2002 à 2006.		263	
Résultats attendus et activités	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification
<b>Résultat 1.1 :</b> 60 % des femmes utilisent les services de santé de base et participent à la création d'un cadre de vie et au développement de l'enfant.	2002-2006	Taux de femmes utilisant régulièrement les services de santé.	Rapports d'évaluation.
<b>Activités</b> 1.1.1. Renforcer les capacités individuelles et collectives des mères à l'utilisation des services de santé de base au profit des enfants pour la prévention et la protection contre les maladies.	2002-2006	Nombre de parents utilisant les services de santé de base pour la prévention	- Rapports d'activités - Statistiques sanitaires
1.1.2. Mettre en place des réseaux de relais sociaux pour le suivi de proximité de la santé des enfants de 0 à 6 ans.	2003-2006	Nombre de réseaux de relais sociaux mis en place et fonctionnels Nombre d'enfants suivis	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
1.1.3. Former les membres des groupements en méthodes de sensibilisation des familles en santé de la reproduction	2002-2006	Nombre de membres de groupements formés	Rapports de formation
1.1.4. Organiser des associations de santé communautaires en réseau de mobilisation des familles autour de la santé des enfants en milieu rural et péri urbain.	2003-2004	Nombre d'associations impliquées dans le suivi communautaire de la santé des enfants	Rapports d'activités
1.1.5. Sensibiliser les femmes membres des associations et ONG féminines à l'organisation du suivi collectif de la santé des enfants.	2003-2006	Nombre de femmes membres d'associations et ONG sensibilisées	Rapports d'activités
<b>Résultat 1.2 :</b> Au moins 80 % des femmes touchées par les associations retenues fréquentent les SSS	2003-2006	Nombre de femmes fréquentant les services de santé de base	Rapports d'activités Rapports d'enquête
<b>Activité :</b> 1.2.1. Mobiliser les femmes à l'utilisation des services sociaux essentiels de base	2003-2006	Nombre de femmes fréquentant la consultation d'enfants sains.	Rapports d'activités Statistiques des formations sanitaires
<b>Objectif spécifique 2</b> Renforcer l'autonomie, la participation et le bien-être des adolescentes à travers l'accès à l'information et aux services en n			
493,6			
<b>Résultat 2. 1 :</b> Les adolescentes informées et sensibilisées sur les risques liés au mariage précoce ont acquis des compétences et des connaissances nécessaires pour agir positivement.	2002-2003	Taux d'adolescentes touchées dans les zones concernées devenues des relais dans le milieu Taux d'adolescentes utilisant les services de SR à la fin du projet	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
<b>Activités :</b> 2.1.1. Informer et sensibiliser les adolescentes en SRA et sur les risques liés à l'activité sexuelle précoce	2002-2003	Taux d'adolescentes connaissant les risques liés à l'activité sexuelle précoce dans les zones concernées	Rapports d'activités
2.1.2: Former les prestataires de	2002-2003	Taux de prestataires formés en SRA	-Rapports d'activités

services des CSCOM en SR des adolescentes			-Rapports d'évaluation
2.1.3 :Assurer les prestations de services sur la SR adolescentes dans les CSCOM et centres d'écoute et de conseil	2002-2003	Taux de CSCOM et de centres dans les zones concernées assurant des prestations de qualité	-Rapports d'activités - Rapports d'évaluation
Résultat 2.2 : Les adolescentes sont informées des comportements à risques face aux IST et au SIDA de 2002 à 2006.	2002-2006	Nombre d'adolescentes informées.	Rapports d'activités
Activités 2.2.1. Développer les activités de santé reproductive à l'intention des adolescentes dans les écoles.	2003-2006	Nombre de filles scolarisées utilisant une méthode contraceptive	Registres sanitaires
2.2.2. Former les pairs éducateurs pour les différentes concentrations de jeunes et d'adolescentes.	2003-2006	Nombre de pairs éducateurs formés	Rapports de formation
2.2.3. Développer une campagne multi média d'éducation en matière de santé de la reproduction.	2003-2006	Nombre d'émission faites	Rapports d'activités
2.2.4. Informer les femmes et les filles sur les risques des avortements provoqués.	2003-2006	Nombre de séance d'IEC réalisées	Rapports d'activités
2.2.5. Insérer un volet lutte contre les IST-SIDA dans les programmes d'encadrement des adolescentes migrantes.	2002-2006	Nombre de programmes d'encadrement de filles migrantes ayant assuré la lutte contre le VIH/SIDA	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
2.2.6. Former des relais dans les zones, villages et les quartiers pour une campagne intensive de lutte contre l'évolution de la pandémie VIH –SIDA..	2003-2006	Nombre de relais féminines formées et nombre de campagne de sensibilisation par région.	Rapports d'activités
2.2.7. Développer une campagne de proximité par l'utilisation des pairs éducateurs et des centres pour jeunes.	2002-2006	Nombre d'adolescentes ayant un comportement préventif	Rapports d'activités

## 2 : DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Objectif spécifique 3.

Préparer les familles et les communautés à la création d'un cadre de vie propice au développement de l'enfant de 2002 à 2006

898

Résultat 3.1 : 20 % d'enfants d'âge préscolaire vivant dans les zones couvertes par des groupements féminins sont pré scolarisés	2002-2006	Nombre d'enfants d'âge préscolaire couvert par groupement Nombre de groupements par zone	Rapports d'évaluation
Activités : 3.1.1 Définir un dispositif communautaire d'encadrement et de stimulation psycho affectif des enfants	2003	Dispositif de stimulation psycho affectif mis en place et fonctionnel.	Rapports d'évaluation
3.1.2. Informer les parents et la communauté sur la situation des enfants et les progrès réalisés dans la lutte contre les menaces du développement psycho affectif des enfants.	2003-2006	Nombre de séances réalisées. Nombre de familles sensibilisées aux besoins de développement des enfants	Rapports d'activités
3.1.3. Appuyer l'élaboration de kits d'encadrement et d'animation de structures pour enfants d'âge préscolaire en milieu rural	2002-2005	Kit élaborés	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
3.1.4 Appuyer le renforcement les capacités des animateurs et du	2003-2005	Nombre d'animateurs recyclés formés	Rapports de formation

personnel préscolaire			
3..1.5. Mettre en place des ressources pour l'aide à la préscolarisation des enfants de milieu démunis.	2003-2006	Montant mobilisé Nombre d'enfants bénéficiaire du milieu démunis	Rapports d'évaluation Rapports d'activités
Résultat 3. 2 40% des enfants de 9 à 18 ans non scolarisés ou déscolarisés fréquentent un CED ou un centre d'apprentissage féminin.	2002-2006	Taux d'enfants fréquentant les CED et CAF	Rapports d'évaluation Registres scolaires
Activités : 3.2.1. Elaborer un programme additif de formation des enfants de 9 à 18 ans non scolarisés et déscolarisés	2003-2004	Existence d'un programme de formation	Document programme
3.2.2. Sensibiliser les familles à inscrire leurs enfants dans les CED et CAF de leur zone de résidence.	2003-2006	Nombre d'enfants inscrits	Rapports d'activités Registres inscrits
3.2.3. Définir une approche spécifique pour les différents sous groupes de la tranche 9 – 10 ans en rapport avec le Ministère de l'Education Nationale et le MJS.	2002-2003	Existence d'une approche spécifique	Document afférent
3.2.4. Appuyer et former les groupements féminins au repérage des enfants au niveau des familles et à suivre leur inscription dans les CED et les Centres d'apprentissage.	2003-2006	Nombre de groupements appuyés Nombre de groupements fonctionnels	Rapports d'activités Rapports de formation Rapports d'évaluation
Résultat 3.3 Tous les enfants de 9 à 18 ans non scolarisés et déscolarisés vivant dans une zone d'implantation d'un CED ou d'un Centre d'Apprentissage sont inscrits et fréquentent le centre.	2002-2006	Nombre d'enfants scolarisés dans les CED et CAF par zone d'implantation.	Rapports d'évaluation
Activités 3.3.1 Recenser tous les enfants non scolarisés et déscolarisés	2003-2006	Nombre d'enfants recensés	Rapports d'activité d'enquête
3.3.2. Sensibiliser les familles et les communautés à inscrire ou à maintenir les enfants de 9 à 18 ans non scolarisés et déscolarisés dans les CED et les Centres d'Apprentissage.	2003-2006	Nombre d'activités d'IEC réalisées	Rapports d'activités
3.3.3 Etablir un plan de réalisation complémentaire de CED, de Centres d'Apprentissage tenant compte des besoins d'encadrement des enfants de 9 à 18 ans non scolarisés et déscolarisés.	2003-2006	Plan de réalisation complémentaire établi	Document de planification de réalisation
3.3.4. Concevoir un programme d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté pour les enfants de 9 à 18 ans non scolarisés et déscolarisés.	2003	Existence d'un programme éducation civique	Curricula des CEI CA
Résultat 3. 4 Les structures traditionnelles d'encadrement des enfants en situation difficile sont suivies et adaptées aux besoins de la prévention spécialisée.	2002-2006	Nombre de structures adaptées et suivies	Rapports d'évaluation
Activités 3.4.1. Renforcer les compétences pédagogiques des institutions	2003-2004	Nombre d'institutions renforcées	Rapports d'activités

traditionnelles, d'éducation et d'encadrement des enfants (école coranique-ateliers).			
Objectif spécifique 4 Contribuer au développement de l'initiative privée en matière de préscolarisation en milieu urbain et rural de 2002 à 2006 2.744			
Résultat 4.1. 60% des enfants fréquentent les structures préscolaires dans les capitales régionales et les villes secondaires.	2002-2006	Taux d'enfants pré scolarisés par ville ; Nombre d'institutions préscolaires créées par le secteur privé	Registres des institutions préscolaires Rapport d'enquête
4.1.1. Appuyer la restauration des structures préscolaires dans les zones défavorisées des régions à faible taux de scolarisation .	2002-2006	Nombre d'institutions restaurées en zones défavorisées.	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
4.1.2. Appuyer la création de 80 aires d'éducation préscolaire dans les villages ayant reçu l'encadrés du projet PAPF-AP et dans trois quartiers périphériques de chacun des villages ayant reçu l'encadrés du projet équité homme/femme. PAREHF	2003-2005	Nombre d'aires préscolaires créées	Rapports d'évaluation
4.1.3. Former des personnes âgées à l'animation des CLAEC et des Aires d'Education Préscolaire.	2003-2005	Nombre de personnes âgées formées et opérationnelles	Rapports de formation Rapports d'activités
Résultat 4.3 60% des enfants de 3 à 12 ans des communes fréquentent les espaces ludiques et les CLAEC	2003-2006	Taux d' enfants fréquentant les espaces ludiques et les CLAEC.	Rapports d'évaluation
Activités : 4.2.1. Appuyer la création d' un espace ludique et d'un CLAEC dans chaque commune urbaine.	2003-2006	Nombre d'espaces ludiques créés Nombre de CLAEC créés	Rapports d'évaluation
4.2.2. Former des animateurs pour l'encadrement des enfants dans les espaces ludiques et les CLAEC.	2003-2004	Nombre d'animateurs formés	Rapports de formation
4.2.3. Sensibiliser les communautés à l'utilisation des espaces ludiques et les CLAEC (campagnes multimédia).	2003-2006	Nombre d'activités d'IEC réalisées	Rapports d'activités
4.2.4. Organiser des activités dans les espaces ludiques et les CLAEC animées par les personnes âgées	2003-2006	Nombre personnes âgées impliquées Nombre d'activités réalisées	Rapports d'activités
4.2.5. Mettre en place un mécanisme permanent de suivi-évaluation des CLAEC, des Aires d'éducation préscolaires et des espaces ludiques	2003-2005	Existence d'un mécanisme Nombre de structures suivies et évaluées	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
Objectif spécifique 5 Contribuer à la scolarisation des enfants de parents démunis d'ici 2006 230			
Résultat 5.1 60% des groupements en milieu rural et 40% des groupements en milieu péri urbain et urbain organisent et suivent la scolarisation des enfants.	2002-2006	Nombre de groupements intervenant dans l'aide à la scolarisation	Rapports d'évaluation

Activités 5.1.1. Sensibiliser les familles à scolariser les enfants dans les zones d'implantation des groupements.	2003-2006	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	Rapports d'activités	
5.1.2. Organiser et appuyer l'aide à la prise en charge de la scolarisation des enfants des familles démunies et défavorisées.	2002-2005	Nombre de familles démunies ayant bénéficié de l'aide Nombre d'enfants bénéficiaires Nombre de collectifs appuyés	Rapports d'activités Rapports d'évaluation	
Objectif spécifique 6 Promouvoir le rôle économique et social des adolescentes dans leur milieu de 2002 à 2006				190
Résultat 6.1 : Les adolescentes participent aux activités socioéconomiques de leur milieu	2002-2006	Nombre d'adolescentes actives	Rapports d'évaluation	
Activités 6.1.1. Développer des activités économiques promotionnelles en faveur des adolescentes	2002-2006	Nombre d'adolescentes ayant eu des opportunités de formation et de travail	Rapports d'activités Rapports de formation Rapports d'enquête	
6.1.2. Assurer l'alphabétisation des adolescentes	2002-2003	Nombre d'adolescentes alphabétisées	Rapports d'activités	
<b>3 : PROTECTION DE L'ENFANT</b>				
Objectif spécifique 7 Contribuer à assurer la protection des enfants contre les formes de violence, abus, négligence et exploitation de 2002 à 2006				640
Résultat 7.1 80% des enfants identifiés ayant besoin de mesures spéciales de protection sont pris en charge	2002-2006	-Nombre d'enfants - Existence d'un cadre juridique approprié de protection de l'enfant	-Rapports d'activités - Journal Officiel	64
Activités : 7.1. 1.Définir une approche spécifique pour la prise en charge des EBMS	2002-2003	Existence d'une approche	Document de l'approche disponible	10
7.1.2. Organiser la prise en charge et la réinsertion des EBMS <sup>1</sup> y compris les adolescents en situation de rupture avec le milieu familial.	2003-2006	-Nombre d'enfants pris en charge par les Institutions d'accueil, d'écoute, d'orientation et ou d'hébergement -Nombre d'adolescents ayant eu recours aux services de planning familial -Nombre d'enfants réinsérés -Nombre d'enfants en conflit avec la loi pris en charge	Rapports d'activités	12
7.1.3. Appuyer l'initiative privée dans l'encadrement des enfants abandonnés.	2003-2006	Nombre de privés ayant participé à l'encadrement des enfants abandonnés	Rapports d'activités	12
7.1.4. Renforcer les compétences des intervenants dans la prise en charge des EBMS	2002-2006	Nombre d'intervenants renforcés	Rapports d'activités	90
7.1.5. Doter en équipements et personnel qualifié les institutions de placement, d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'hébergement y compris les institutions pour enfants handicapés.	2003-2006	Nombre d'institutions bénéficiaires de dotations	Rapports d'évaluation	30
Objectif spécifique 8 :				

<sup>1</sup> EBMS : Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protections

Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale par le renforcement du cadre juridique, la promotion, l'appropriation et la défense des droits de l'enfant .

339

Résultat 8.1 Les textes de protection des droits de l'enfant sont améliorés, mieux connus et bien appliqués.	2002-2006	Nombre d'instruments juridiques adoptés	Journal Officiel
Activités : 8.1.1.Renforcer le cadre juridique en matière de protection de l'enfant .	2003	- Cadre juridique renforcé - Nombre de délégués à la protection de l'enfant opérationnels	Journal officiel Rapports d'évaluation
8.1.2.Mettre en place un cadre opérationnel de coordination des activités de prévention des risques de vulnérabilité sociale.	2002-2003	Existence d'un cadre de coordination opérationnel	Rapports d'évaluation
8.1.3. Assurer l'application de la réglementation en matière de migration et de travail des enfants en interdisant l'emploi domestique ou le travail des enfants de moins de 16 ans.	2003-2004	Textes législatifs et réglementaires appliqués	Rapports d'évaluation
8.1.4.Réglementer la pratique de l'adoption par l'harmonisation des procédures et organisation du suivi de l'enfant adopté	2003	- Textes adoptés	Journal Officiel
8.1.5. Appuyer l'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'encadrement sanitaire et socio-sanitaire des EBMSP	2003	Existence de textes législatifs et réglementaires	Journal officiel
8.1.6.Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale visant l'abandon de la pratique de l'excision	2002-2006	Existence d'une politique	Document de politique Rapports d'activités
8.1.5. Prendre des mesures pour protéger les enfants contre les *** sexuelles	2003-2006	- Existence de mesures réglementaires - Mécanisme de contrôle et de suivi mis en place et opérationnel	Rapports d'activités Rapports d'évaluation

#### 4 : PARTICIPATION DE L'ENFANT

##### Objectif spécifique 9

Améliorer l'éducation civique et citoyenne de l'enfant en vue d'une participation efficace à la vie publique de 2002 à 2006.

630

Résultat 9.1 Les enfants ont une bonne connaissance des règles qui régissent la vie publique et de leur rôle de citoyen.	2002-2006	Taux d'enfants formés à la vie civique.	Rapports d'évaluation et d'activités
Activités : 9.1.1.Appuyer la formation civique des enfants.	2003-2006	Programmes de formation élaborés Nombre d'enfants formés Nombre de formations dispensées	Rapports d'activités
9.1..2. Appuyer les organisations d'enfants autour d'activités publiques.	2003-2006	Nombre d'organisations d'enfants appuyées Nombre d'enfants membres d'organisations	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
9.1.3.Mettre en place un cadre opérationnel de coordination des activités en matière de participation de l'enfant.	2002-2003	Existence d'un cadre de coordination	Rapports d'évaluation
9.1.4. Produire le matériel de vulgarisation de l'éducation civique et	2003-2006	Nombre de matériels de vulgarisation produits et diffusés	Rapports d'activités

citoyenne en langue nationale et en arabe			
9.1. 5. Former les groupes d'enfants et d'adolescents à la citoyenneté	2002-2003	-Nombre d'adolescents formés	Rapports d'activités
9.1.6. Elargir la base du parlement des enfants.	2003-2006	Nombre de collectivités ayant intégré la participation des enfants dans les plans de développement local Nombre de structures du parlement des enfants existant au niveau local	Rapports d'activités Rapports d'évaluation
9.1.7. Développer une stratégie de participation de l'enfant	2002- 2006	- Existence de stratégie	Document de stratégie disponible
9.1.8. Equiper et assurer le fonctionnement du parlement des enfants et ses démembrements	2002-2006	Inscription budgétaire effectuée Equipement assuré Fonctionnement assuré	Budget d'état Rapports d'activités

## 5. ETUDES ET RECHERCHES

### Objectif spécifique 10

Améliorer la connaissance sur les besoins spécifiques des enfants et les approches les plus performantes pour leur promotion  
300

Résultat 10.1 : Le département chargé de l'enfance a une meilleure connaissance des besoins spécifiques des enfants et leurs meilleures approches pour toute promotion	2002-2006	Nombre d'études réalisées Nombre de mesures correctives prises à l'issue des études	Rapports d'études Rapports d'activités
Activités : 10.1.1. Réaliser et diffuser des études et des recherches sur l'enfant.	2002-2006	Nombre d'études réalisées et diffusées.	Rapports d'études
10.1.2. Réaliser des recherches actions sur la contribution économique et le rôle social, les conditions de travail des adolescentes et les opportunités qui s'offrent à elles.	2002-2006	-Nombre de recherches réalisées et diffusées - Nombre d'enquêtes effectuées	Rapports d'études

## 6 : PLAIDOYER ET COMMUNICATION

### Objectif spécifique 11

Assurer la mobilisation sociale en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant de 2002 à 2006  
496

Résultat 11.1 : Les décideurs, les parents et les enfants ont un comportement favorable à une culture des droits de l'enfant	2002-2006	La promotion des droits de l'enfant est visible dans les programmes et plans nationaux	- documents officiels - Rapports d'évaluation -Rapports d'activités
Activités : 11.1.1.Elaborer un schéma directeur du système d'information sur les droits de l'enfant	2002-2003	La promotion du droit de l'enfant est visible dans les programmes et plans nationaux Le changement de comportement des parents est perceptible	-Programmes et plans d'action Rapports d'enquêtes
11.1.2. Assurer la collecte et le traitement des données	2002-2006	Supports de collecte de données existant aux différents niveaux	Rapports d'activités
11.1.3.Assurer la diffusion des informations statistiques et des résultats de recherches sur l'état de réalisation des droits de l'enfant	2002-2006	Nombre de réunions d'informations tenues Nombre rapports d'études et de recherche transmis aux différents niveaux -Nombre de publications réalisées et diffusées	Rapports d'activités et de recherche Bulletin, brochures, journaux

11..1. 4. informer et sensibiliser les parents et les décideurs sur les instruments juridiques nationaux et internationaux de protection de l'enfant.	2002-2006	<p>Nombre de supports produits et diffusés</p> <p>Nombre de décideurs potentiels formés et informés sur les droits de l'enfant à différents niveaux</p> <p>Nombre de réseaux de communicateurs mis en place aux niveaux local, régional et national sur les droits de l'enfant</p> <p>Nombre d'alliances des droits de l'enfant existantes</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'évaluation</p>
11.1.5. Réglementer et célébrer les évènements spéciaux relatifs aux droits de l'enfant	2002-2006	<p>Existence de texte réglementaire instituant la « Semaine de l'Enfant Malien »</p> <p>Nombres de célébrations réalisées</p>	<p>Journal officiel</p> <p>Rapports d'activités</p>
11.1.6. Appuyer la création de médias pour enfants	2003-2006	<p>Nombre de journaux pour/sur enfants appuyés</p> <p>-Nombre de radios disposant de d'émissions pour enfants</p> <p>-Nombres d'émissions télévisées destinées aux enfants</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'évaluation</p>